

Assurances des délégués

Cette assurance inclut les services suivants.

Maladie ou accident de voyage :

Assistance sanitaire dans des processus assurés	ILLIMITÉE
Frais dentaires	Jusqu'à 60 €
Hospitalisation lors de processus médicaux	Jusqu'à 6 jours
Médicaments hors clinique	100 %
Séjour prolongé à l'hôtel de l'assuré par prescription médicale (maximum 10 jours)	21 € / jour
Rapatriement du corps de l'assuré décédé	100 %
Rapatriement du malade ou du blessé	100 %
Rapatriement d'un parent accompagnant de l'assuré rapatrié	100 %
Retour anticipé de l'assuré et d'un parent accompagnant en raison du décès d'un parent	100 %
Séjour prolongé dans un hôtel d'un parent accompagnant de l'assuré hospitalisé (maximum 10 jours)	21 € / jour

Accidents individuels :

Décès suite à un accident	3 005 €
Invalidité totale suite à un accident	6 010 €
Invalidité partielle suite à un accident	6 010 €

Bagages individuels

Vol avec violence ou dommages suite à un accident ou un incendie du moyen de transport	Jusqu'à 180 €
Perte totale des bagages enregistrés alors qu'ils étaient au soin du transporteur	Jusqu'à 180 €